

## Travailler ensemble pour le bien commun du sport français

La conférence tenue ce 20 novembre posait notamment la question fondamentale de la place du mouvement sportif dans la gouvernance du sport, nécessairement liée à celle du financement.

Acteurs historiques, l'Etat et le mouvement sportif sont au cœur d'une gouvernance du sport organisée, et depuis 1984 établie, de manière bipolaire et pyramidale. Mais, ainsi que l'a rappelé Marie-Christine Gillet, présidente de Tarkett Sport Europe, les quatre piliers du sport en France sont désormais le mouvement sportif, l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur économique. En conséquence, appelait-elle une gouvernance partagée de ces quatre piliers et posait le socle du débat.

Denis Masseglia, membre du bureau exécutif du CNOSF, l'a rappelé : « *les bases d'une gouvernance partagée existent bien, mais son organisation peine à suivre les évolutions* ». Ainsi évoquait-il une récente étude européenne réalisée par Vocasport établissant que le sport français, pourtant le plus intégré, est celui dans lequel le mouvement sportif participe le moins à la gouvernance.



Denis Masseglia

« *Il me semble évident que toute évolution de la gouvernance du sport nécessite d'abord un accord sur les apports respectifs de chaque acteur car une gouvernance rénovée ne peut se concevoir que dans le respect et la considération de chacun envers les autres* » a-t-il expliqué. « *Quelle que soit la réponse apportée, il faudra ensuite trouver le meilleur moyen de fonctionner car il ne suffira pas de décréter que l'on veut une gouvernance à 2, 3 ou 4, il faudra aussi créer un système viable dans lequel chacun pourra trouver de quoi exprimer son savoir faire dans le respect de celui des autres. Quel que soit le modèle futur, sa mise en place nécessitera du temps et donc une période transitoire. Celle-ci aura d'autant plus de chances d'être réduite et le futur modèle de réussir, que ses acteurs seront convaincus de l'indispensable synergie à trouver avec l'apport de chacun, et de l'intérêt qu'il y a à réfléchir, décider et travailler ensemble pour le bien commun du sport français* » a conclu Denis Masseglia.



Hugues Moutouh

Hugues Moutouh, directeur de cabinet au secrétariat d'Etat chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, a insisté sur les rôles d'arbitre, de soutien financier et humain, voire de prestataire dans certains domaines, de l'Etat. Aux interrogations relatives à son efficacité ou à sa place excessive, M. Moutouh a rappelé que l'Etat ne devrait intervenir que s'il a une réelle légitimité à le faire, précisant « *c'est peut-être cela le réel changement (...) Nous ne sommes plus dans un temps où l'Etat était omnipotent* ».

Selon lui, et dans le respect du principe de subsidiarité, l'Etat ne devrait donc continuer à agir que dans les domaines où il est le plus légitime : installations, cadres techniques, aides aux fédérations. La logique ne devrait donc pas être concurrentielle, mais complémentaire. L'objectif est d'intérêt général : permettre au sport français de se développer et d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans le champ le plus large possible.



Marie-George Buffet

Pour Marie-George Buffet, ancienne ministre des Sports, les questions de gouvernance et de financement relèvent de l'intérêt général et s'apprécient dans la dimension de service public reconnue aux institutions sportives. Ils ne doivent dès lors pas être soumis à la marchandisation et aux intérêts privés (dont l'ancienne ministre a néanmoins loué les apports), l'erreur constituant alors à prendre gouvernance comme uniquement dépendante du problème de financement.

Pour la députée du groupe Gauche démocrate et républicaine de l'Assemblée nationale, le sport doit être une source de partage ; dans la redistribution, mais également dans la gouvernance. Compte-tenu du rôle premier du mouvement sportif et des instances sportives légitimement élues, l'unité fédérale et la gouvernance du CNOSF doivent être préservées, tous les partenaires devant agir dans leur domaine spécifique de compétence. A ce titre, Marie-George Buffet a regretté la disparition, par décret, du CNAPS, lieu d'interaction et d'échange remis en cause récemment.

S'interrogeant sur l'avenir de la gouvernance du sport, Mme Buffet a projeté un ministère qui se transformerait peu à peu en commission du haut niveau. Appelant à un ministère des Sports de plein exercice, à une clarification du lien et des compétences entre Etat et collectivités territoriales et à des subventions pluriannuelles ne soumettant pas le mouvement sportif au bon vouloir du politique, Marie-George Buffet a par ailleurs préconisé une gestion plus démocratique du CNDS, prélude à un partenariat riche pour le sport et la pratique du sport dans notre pays.



Alain Gest

Député de l'Union pour un Mouvement Populaire, Alain Gest est également revenu sur le modèle de cogestion mis en place en 1984. A son sens, le rôle de l'Etat doit se faire en complémentarité des acteurs privés, tout en associant pleinement le mouvement sportif à la gouvernance du sport. Dans cette vision, l'Etat oriente, poursuit ses intérêts, mais ne doit pas s'immiscer dans la gestion de chacune des parties prenantes dans leur domaine. A titre d'exemple, M. Gest a évoqué la procédure de conciliation préalable, gérée par le mouvement sportif avec une réussite admirable qui résout 95% des litiges en dehors du champ des juridictions ordinaires françaises.

Evoquant le risque de dérive lié à une libéralisation totale des paris en ligne à l'échelle européenne, le député et président du conseil général de la Somme a affirmé la volonté de poursuivre une politique solidaire.